Nations Unies

S/PV.7145



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7145e séance

Jeudi 20 mars 2014, à 10 heures

New York

Président :	M. Maes	(Luxembourg)
Membres :	Argentine	M. Oyarzábal
	Australie	Mme King
	Chili	M. Errázuriz
	Chine	M. Zhao Yong
	États-Unis d’Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Bertoux
	Jordanie	M. Omaish
	Lituanie	Mme Murmokaitė
	Nigéria	M. Sarki
	République de Corée	Mme Paik Ji-ah
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord	M. Tatham
	Rwanda	M. Manzi
	Tchad	M. Mangaral

Ordre du jour

La situation au Libéria

Vingt-septième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria (S/2014/123)

14-27010 (F)







La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Libéria

Vingt-septième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria (S/2014/123)

Le Président : En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite Mme Karin Landgren, Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies au Libéria, à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Staffan Tillander, Président de la formation Libéria de la Commission de consolidation de la paix et représentant de la Suède, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le vingt-septième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria, publié sous la cote S/2014/123.

Je donne maintenant la parole à Mme Landgren.

Mme Landgren (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion d'actualiser et de compléter le rapport dont est saisi le Conseil concernant la situation au Libéria (S/2014/123).

L'environnement politique et de sécurité reste relativement stable. Les progrès se poursuivent dans un certain nombre de domaines, mais, alors que le Libéria entre dans la deuxième décennie de la période post-conflictuelle, il reste également confronté à des problèmes considérables s'agissant d'institutionnaliser les réformes dans les secteurs critiques et de se doter des moyens d'une gouvernance efficace. Il s'agit de processus complexes et de longue haleine, sachant que même avant la guerre, le Libéria n'était doté que d'un petit nombre d'institutions méritocratiques fonctionnelles et de mécanismes de responsabilisation efficaces. Il sera crucial de saisir cette occasion de jeter des bases solides pour consolider la paix durement acquise au Libéria et mettre en place un processus de développement sans exclusive dans le pays.

Des voix issues d'horizons divers ont continué d'exprimer leur mécontentement à l'égard des autorités et des politiques nationales. Des syndicats de chauffeurs de moto-taxi, des chefs d'entreprise et des membres de la société civile ont organisé des manifestations; les personnels sanitaires se sont mis en grève deux fois depuis décembre; et toutes les activités de la principale université du Libéria ont été suspendues pendant trois mois du fait de manifestations étudiantes qui ont tourné à la violence. Onze manifestants antigouvernementaux ont été accusés de sédition en octobre, ce qui a suscité des critiques quant au fait que le Gouvernement utilisait la loi pour faire taire l'opposition et les dissidents. Les tensions concernant des concessions importantes et les communautés touchées persistent.

Les élections législatives qui aboutiront au renouvellement de la moitié des 30 sièges du Sénat sont prévues pour octobre. À l'approche de la fin du processus de mise à jour des listes électorales, la Commission électorale nationale a enregistré 60 000 personnes, soit un chiffre largement inférieur à l'objectif initial de 400 000 – objectif qui a par la suite été divisé par deux. Environ un tiers des personnes enregistrées sont des femmes. Ce mois-ci, le Sénat a approuvé un amendement à la loi électorale qui encourage les parties à intégrer au minimum 30 % de femmes à leurs structures de gouvernance et leurs listes de candidats. Même si cela est loin d'être une obligation et que la Chambre des représentants doit encore approuver cette mesure, celle-ci représente une avancée dans le cadre du débat public concernant la représentation politique des femmes.

J'en viens maintenant aux processus de réforme au Libéria. Depuis janvier, la Commission de révision constitutionnelle a une interaction plus structurée et soutenue avec le Parlement. La Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) continue de promouvoir une entente plus large entre les principales parties prenantes, notamment le pouvoir exécutif, concernant l'ampleur et le calendrier de la réforme constitutionnelle. Les activités d'éducation civique menées par la Commission ayant pris un retard important, les consultations publiques et les activités d'éducation civique ont dû être menées principalement en parallèle. Une conférence nationale consacrée à la validation des amendements proposés avant leur présentation à la Présidente est prévue en avril. Si ce processus prend également du retard, l'échéance de mi-2014 fixée pour la présentation de ces propositions pourrait être difficile à respecter. D' autre part, accélérer le rythme en vue de respecter ces

délais pourrait compromettre la qualité des consultations publiques et empêcher la prise en compte des vues de la population.

Le Gouvernement a également pris d'autres mesures pour mettre en œuvre sa politique de décentralisation. La déconcentration de 12 ministères et organismes se poursuit, les progrès les plus importants étant faits dans des services essentiels, notamment la santé et l'éducation, les deux ministères compétents ayant créé des conseils au niveau des comtés, consacré des ressources financières et pris des décisions dans ces secteurs. La Commission de la gouvernance prête attention aux préoccupations de la MINUL et aux partenaires donateurs concernant la coordination insuffisante du processus global de déconcentration. Un projet de loi relatif à l'administration locale, prévoyant l'élection de responsables locaux et d'autres mesures essentielles à une décentralisation efficace, a été élaboré et la Présidente en est maintenant saisie, bien que sa version actuelle nécessite des amendements constitutionnels pour pouvoir l'appliquer.

Ces réformes sont indispensables à l'ordre futur, plus ouvert, du pays, et elles sont donc liées à la réconciliation nationale. La feuille de route pour la réconciliation nationale offrant une structure à ce processus et le Fonds pour la consolidation de la paix ayant alloué 15 millions de dollars à des initiatives de réconciliation, des progrès ont été faits. L'initiative « Palava Hut » (hutte des palabres) a été lancée en octobre, mais les discussions relatives à sa méthodologie se poursuivent et sa mise en œuvre n'a pas encore démarré. Un projet d'établissement d'une histoire commune et un examen des symboles nationaux ont été lancés, mais leur mise en œuvre est lente. La contribution du Gouvernement à la mise en œuvre de la feuille de route est limitée et la plupart des progrès sont accomplis dans des domaines bénéficiant de fonds versés par la communauté internationale.

Je vais maintenant aborder deux points généraux essentiels au maintien de la stabilité : les questions de la responsabilité et de la transparence, et celles de la justice et de la sécurité.

Des efforts ont récemment été faits pour veiller à ce que les autorités publiques rendent des comptes. La Commission nationale de lutte contre la corruption a commencé à enquêter sur des allégations de corruption visant un ancien parlementaire et un responsable de la National Oil Company of Liberia. En outre, le mois dernier, six anciens hauts responsables de l'Office des forêts ont été mis en accusation pour sabotage économique et complot criminel liés à la délivrance frauduleuse de permis d'utilisation privée de bois d'œuvre aux fins d'exploitation commerciale sur 2,5 millions d'hectares de terres. Le Ministère des ressources foncières, des mines et de l'énergie a également achevé l'élaboration d'un projet de loi sur les mines et minerais, prévoyant le partage des profits avec les communautés. L'Initiative libérienne pour la transparence des industries extractives a accompli un travail considérable en procédant à un audit faisant suite à une passation de marché et en renforçant le régime des sanctions imposées aux sociétés et au Gouvernement lorsqu'ils ne respectent pas les règles. Il s'agit là de progrès et je ne soulignerai jamais assez l'importance du renforcement de la responsabilité, de la transparence et des consultations avec les communautés dans le secteur important des ressources naturelles du Libéria.

Depuis le mois dernier, les forces armées du Libéria sont dirigées par un Libérien, pour la première fois depuis la guerre. La nomination du général de brigade Daniel D. Ziankhan a été accueillie avec une liesse palpable dans les rues et sur les ondes. Le Conseil sait bien que la réalisation de progrès dans le secteur de la sécurité du Libéria est indispensable à un retrait régulier de la MINUL. La Police nationale libérienne, qui assume la charge la plus lourde de la transition dans le domaine de la sécurité, a du mal à suivre. Des procédures budgétaires complexes et ses propres capacités insuffisantes de gestion financière restreignent l'aptitude de la police à gérer même des allocations minimes. Je tiens à insister sur certains engagements importants pris par le Gouvernement en début d'année qui devraient renforcer le secteur de la sécurité.

Le premier concerne la participation personnelle du Ministre des finances. En février, le Ministre a pris des mesures pour assouplir les conditions compliquées mises au décaissement des fonds liés à la transition pour la police, les services d'immigration et d'autres organismes. Cela permettra de sortir de la paralysie qui règne à l'école de police, où plus de 1 000 recrues attendent de pouvoir commencer leur formation. Ces financements contribueront également à fournir des ressources pour les exigences opérationnelles urgentes liées à la transition dans le domaine de la sécurité. La MINUL salue le rôle soutenu du Ministre, qui s'emploie également à répondre à des besoins essentiels au sein du Bureau de l'immigration et de la naturalisation.

Deuxièmement, la Présidente s'est elle-même engagée à activer des ressources supplémentaires en matière de formation et une meilleure utilisation des installations. Avec des partenaires, l'ONU appuie l'accélération de la formation en matière de commandement et d'encadrement pour des cadres de la Police nationale libérienne et du Bureau de l'immigration et de la naturalisation au Ghana Institute of Management and Public Administration. Conjointement avec le Bureau de l'immigration et de la naturalisation, la MINUL appuie également les plans visant à transformer l'ancien camp de la MINUL à Foya (comté de Lofa) en un centre de formation en matière d'immigration. Il faut cependant faire plus pour rendre opérationnel le centre de formation régional de la Police nationale libérienne à Harper et mieux utiliser les installations de formation du pôle de justice et de sécurité à Gbarnga. La Présidente s'est également engagée à parvenir à un meilleur équilibre, dans le budget national pour l'exercice 2014-2015, entre les infrastructures et la sécurité nationale et à rationaliser les procédures pour financer les dépenses renouvelables.

Des progrès ont été faits dans plusieurs domaines du secteur de la sécurité suite à une série d'examens réalisés l'année dernière. Le plus important d'entre eux est l'étude de référence de la police sur laquelle repose un nouveau plan stratégique de la Police nationale libérienne et un nouveau cadre de développement, établi conjointement par la Police nationale libérienne et l'ONU, qui présente des activités spécifiques et ciblée pour combler les lacunes, tout en incluant un solide système de contrôle et d'évaluation. Ce cadre de développement devrait être signé la semaine prochaine par la Police nationale libérienne et la MINUL. Une étude de référence conjointe similaire du Bureau de l'immigration et de la naturalisation sera achevée cette année. Suite à une journée d'étude consacrée à la réforme du secteur de la sécurité en septembre, marquée par des échanges de vues francs, le Conseil de sécurité national supervise la préparation d'une nouvelle stratégie de sécurité nationale. La MINUL continuera de proposer un appui tout au long de ce processus.

En juin, la MINUL achèvera la deuxième des trois phases de la réduction de ses effectifs militaires approuvée par le Conseil. En ce moment-même, des contingents des Nations Unies se retirent de comtés situés le long de la frontière sierra-léonaise pour couvrir d'autres zones, et un autre bataillon est en train d'être rapatrié. Une fois ces mouvements achevés, il n'y aura plus de présence militaire permanente des Nations Unies dans la moitié des comtés du Libéria, et les bataillons restants seront déployés à Monrovia et le long des frontières avec la Côte d'Ivoire et la Guinée, qui sont également les zones les plus peuplées du pays.

Le processus de planification conjointe de la transition est un exemple de coopération exceptionnelle entre la MINUL et le Gouvernement. La mise en œuvre de la première phase a mis en évidence d'énormes faiblesses institutionnelles et de sévères contraintes au niveau des ressources. Les institutions nationales ont commencé à assumer des fonctions liées à la sécurité dans des domaines qui ne relèvent plus de la MINUL, telles les gardes stationnaires, notamment dans le port franc de Monrovia et à la Banque centrale. Pour parvenir à cela, elles ont réparti les ressources existantes de manière encore plus éparse et ont parfois réaffecté des ressources qui étaient allouées à des domaines prioritaires.

Quand la planification de la transition dans le domaine de la sécurité a commencé, le retrait imminent des forces des Nations Unies de n'importe quel comté a suscité des craintes de la part de la population et du Gouvernement. Le débat public a évolué et admet maintenant que la MINUL ne sera pas toujours là. Les prochaines phases devront être gérées avec soin. La planification conjointe détaillée jusqu'à présent, le dialogue que le Gouvernement et la MINUL ont établi avec les communautés, et la réduction calibrée et progressive des effectifs ont été essentiels pour dissiper les inquiétudes tout en indiquant clairement les objectifs que les institutions libériennes chargées de la sécurité doivent atteindre.

Un secteur de la sécurité efficace doit opérer avec un système de justice pénale qui fonctionne et inspire confiance à la population, et le niveau de confiance demeure extrêmement faible au Libéria. Environ 75 % de la population carcérale est placée en détention provisoire, ce qui crée de l'insécurité dans des prisons surpeuplées, tandis que l'incapacité d'intenter des procès, même pour des crimes graves, favorise une culture de l'impunité. De nombreux tribunaux libériens ne siègent toujours pas, et ceux qui le font examinent une toute petite partie des affaires en instance. Le suivi assuré par la MINUL montre qu'en moyenne seule 8 % des affaires sont vraiment jugées. Le premier pôle de justice et de sécurité est opérationnel et a permis d'assurer des services dans les comtés qu'il couvre. En s'appuyant sur les enseignements tirés, les services sont diffusés dans les deuxième et troisième pôles. Une fois

les pôles mis en place, le Gouvernement est tenu d'en assurer le fonctionnement continu.

Des mesures ont également été prises pour donner suite aux recommandations issues de l'étude sur la gestion et la responsabilisation de la police, du système judiciaire et du parquet, qui ont été validées en novembre. Parmi ces mesures, il y a notamment la rédaction d'une loi sur la police qui devrait établir des procédures claires et fondées sur le mérite pour le recrutement et l'avancement au sein de la police et porter également sur le contrôle de la police. Toutefois la décision de la Cour suprême de suspendre la Ministre de la justice pendant six mois, intervenue en janvier, vient freiner un peu plus la progression de la réforme des secteurs de la justice et de la sécurité.

Dans le même temps, plusieurs évolutions encourageantes peuvent contribuer à atténuer les conflits. La semaine dernière, je me suis rendue dans l'un des six centres de coordination des opérations foncières du Libéria, à Harper dans le comté de Maryland, et j'ai rencontré deux plaignants, englués depuis plusieurs décennies dans un différend foncier. Le centre s'emploie à régler ce litige et à délimiter leurs terrains. Les mécanismes non traditionnels de règlement des différends, financés par le Fonds pour la consolidation de la paix, tels que les centres de coordination des opérations foncières, et leur personnel bien formé, vont continuer de jouer un rôle important et doivent bénéficier d'un appui international suffisant dans les années à venir. Comme le responsable local du centre de coordination des opérations foncières me l'a expliqué, ses services de médiation sont gratuits, ce qui pour les usagers le rend encore plus attractif que le système judiciaire.

Depuis le dernier exposé que j'ai présenté à cet organe (voir S/PV.7029), il y a eu des progrès constants pour trouver des solutions durables pour ceux qui s'étaient réfugiés au Libéria au lendemain de la crise post-électorale en Côte d'Ivoire. Les retours volontaires ont largement dépassé les objectifs pour 2013, et en janvier et février de cette année, plus de 5 300 réfugiés sont rentrés en Côte d'Ivoire, avec l'aide du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Toutefois, au petit matin du 17 février, le Gouvernement libérien, qui est partie à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, a rapatrié de force en Côte d'Ivoire un groupe d'Ivoiriens, dont 14 réfugiés, en violation du droit international, dans le cadre d'une opération, semble-t-il, étroitement coordonnée avec le Gouvernement ivoirien. Six de ces réfugiés sont depuis revenus au Libéria. Le Gouvernement n'a pas voulu communiquer à la MINUL les détails de cette opération.

Plus de 46 000 réfugiés ivoiriens se trouvent toujours au Libéria, et je suis préoccupée par certains incidents récents, notamment l'attaque qui s'est produite en Côte d'Ivoire le long de la frontière le 23 février, qui risquent d'avoir un effet dissuasif sur les retours. Il est toutefois positif que les deux Gouvernements, avec l'appui du HCR, envisagent de reprendre le travail au sein de la Commission tripartite sur les questions humanitaires et les réfugiés, au niveau ministériel, ce mois-ci. En dépit d'une longue période de calme, la situation demeure fragile à la frontière entre le Libéria et la Côte d'Ivoire. Si en apparence les deux Gouvernements coopèrent sur les questions de sécurité, leurs négociations sur les mesures concrètes à prendre pour stabiliser la frontière ont continué d'être supplantées par d'autres priorités ou freinées par un manque de ressources.

La fermeture de la mission en Sierra Leone ce mois-ci, nous donne l'occasion de réfléchir à la stabilité revenue en Afrique de l'Ouest et dans les pays voisins du Libéria. Pour ce qui est de l'avenir, nous savons qu'une série d'événements nationaux et régionaux importants s'annonce, avec l'élection présidentielle en Guinée-Bissau et en Côte d'Ivoire en 2015, ainsi qu'en 2017 au Libéria. Les enjeux sont capitaux, et la stabilité et la confiance devront impérativement être préservées. Nous avons bien conscience aussi des pressions énormes qui pèsent sur les activités de maintien de la paix des Nations Unies à l'échelle mondiale, des ressources étant nécessaires immédiatement dans plusieurs pays pour éviter tout simplement un bain de sang. La MINUL procède actuellement à une analyse comparative avec l'équipe de pays des Nations Unies, et nous en rendrons compte à la prochaine réunion. Mais le Conseil ne doit se faire aucune illusion, l'essentiel de l'action menée actuellement par la MINUL ne pourra être pris en charge par personne d'autre que le Gouvernement libérien lui-même. Poursuivre la mise en œuvre d'une bonne stratégie de sortie du Libéria, pour la stabilité duquel la communauté internationale a tant investi, va demeurer une tâche délicate pour la MINUL et pour le Conseil.

Le Président : Je remercie Mme Landgren de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Tillander.

M. Tillander (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la présidence du Conseil de sécurité de m'avoir invité à présenter le point de vue de la Commission de consolidation de la paix sur les grands défis que doit relever le Libéria en termes de consolidation de la paix.

Je vais axer mon propos aujourd'hui sur la justice et la sécurité, la réconciliation nationale, le régime foncier et les ressources naturelles, et j'aborderai également la question de la mobilisation de l'appui et des ressources et la nécessité d'accélérer le renforcement des capacités compte tenu de la phase de transition de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL).

La formation Libéria de la Commission de consolidation de la paix, qui compte environ 40 États Membres, fournit un appui fondé sur la Déclaration d'engagements réciproques, en étroite collaboration avec la Représentante spéciale du Secrétaire général et la MINUL. Nous mettons actuellement la dernière main au troisième examen de la Déclaration, et nous pouvons dire que bien qu'il y a eu certains progrès dans le renforcement des capacités dans les domaines de la justice et de la sécurité, ainsi que sur certains aspects de la réconciliation nationale, nombre des engagements pris demeure non satisfaits.

Pour que le Libéria mette en œuvre les projets qu'il a lui-même définis et atteigne les objectifs qu'il s'est fixé, le Gouvernement doit continuer d'orienter son attention et son action sur les grands défis liés à la consolidation de la paix. Si la communauté internationale a sans nul doute un important rôle d'appui à jouer, rien ne peut remplacer la prise en main, la volonté politique et le rôle directeur du Libéria. Les bons offices des Nations Unies et des partenaires peuvent contribuer à ce que le Libérien maintienne son attention sur les priorités de la consolidation de la paix grâce au dialogue et à la mobilisation de l'aide et des ressources.

La justice et l'état de droit constitue l'un des grands domaines de préoccupation. Les progrès sur ce plan sont très lents, comme en attestent la formation de la police mais également la lenteur de la réforme de l'appareil judiciaire et pénitentiaire et d'autres secteurs. Alors que la réduction des effectifs de la MINUL se poursuit, il est indispensable que les institutions libériennes renforcent leurs capacités pour que les normes en matière de justice, de sécurité et d'autres services connexes soient satisfaisantes dans tout le pays. Que faut-il faire pour accélérer les progrès?

J'en ai eu un exemple durant ma toute dernière visite dans le pays avec l'initiative prise par le Ministre des finances, dans le contexte de nos échanges sur la Déclaration d'engagements réciproques, d'organiser une série de rencontres avec toutes les parties prenantes afin de faire en sorte que les décisions, les engagements et les ressources nécessaires soient en place pour que le programme de formation de la police puisse aller de l'avant. Ce processus de concertation à haut niveau doit se poursuivre, et il doit être suivi d'une mise en œuvre véritable. Il ne faut pas relâcher l'attention. C'est à cette condition que la formation de la police pourra être améliorée. Il n'y a aucune raison que cela ne soit pas faisable, mais l'expérience des 18 derniers mois n'incite guère à l'optimisme à cet égard. J'espère que les choses vont changer à présent.

La viabilité des progrès est un autre sujet de préoccupation, tout comme la nécessité de veiller au renforcement équilibré de toute la chaîne de l'état de droit. Comme j'ai pu le constater au cours de ma récente visite au Libéria, les relations entre l'État et les citoyens sont fragiles et le niveau de confiance réciproque est faible. Pour accroître la confiance de la population, il faut axer les services dans les domaines politique et judiciaire sur la qualité aussi bien que sur la quantité, et garantir un meilleur contrôle public. Une stratégie globale et coordonnée, alliant efficacement mesures à court terme et projets de développement à long terme, s'impose. La MINUL et l'équipe de pays des Nations Unies doivent travailler main dans la main et de façon plus intégrée. Pour le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), il s'agit de la tâche la plus importante à réaliser, et son action doit être efficace, rationnelle et ne pas souffrir de délais, et ce, d'autant plus que la taille de la MINUL est en train d'être réduite et qu'une démarche globale, coordonnée et intégrée dans le domaine de l'état de droit est indispensable.

Les pôles de sécurité et de justice régionaux ont pour but de faciliter la décentralisation et d'améliorer l'accès à la justice à tous les niveaux de la société dans toutes les régions du pays. Le premier pôle à Gbarnga fournit désormais des services pour trois comtés. Les retombées sont variables selon les comtés concernés et elles sont actuellement mesurées et analysées afin d'orienter les efforts futurs. Le fait que les agents de police interviennent plus rapidement en cas d'urgence dans les comtés couverts par le pôle a notamment permis d'empêcher les conflits de dégénérer. L'une des grandes difficultés a été d'informer la population vivant dans les trois comtés concernés des services offerts par

le pôle. Malheureusement, comme plusieurs enquêtes le montrent, le pôle est surtout connu des personnes qui vivent dans la région de Gbarnga.

Sur la base des enseignements tirés de l'expérience du premier pôle, notamment en matière d'information du public, les deuxième et troisième pôles ont commencé à fonctionner, mais cette fois l'accent est mis sur les services plus que sur les infrastructures afin qu'ils soient plus rapidement opérationnels. Ce sont là des évolutions positives, qui vont dans le bon sens, même si les choses prennent encore trop de temps, surtout compte tenu de la réduction de la MINUL.

Plusieurs partenaires bilatéraux participent déjà aux efforts entrepris dans le domaine de la justice et de la sécurité. Certains, notamment l'Union européenne, sont sur le point d'accroître leur aide, avec des niveaux de financement non négligeables et des engagements à long terme. Pour que cet effort accru se concrétise et produise les effets désirés, le Gouvernement doit s'engager de manière forte et tangible en allouant des budgets suffisants et en prouvant son attachement et sa volonté politique à l'égard de la réforme. Les donateurs bilatéraux seront plus désireux de s'engager s'il y a un leadership et une stratégie clairs de la part du Gouvernement.

S'agissant de la réconciliation nationale, ainsi que nous l'a dit la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Landgren, le Gouvernement libérien a lancé officiellement le programme Palava Hut (programme des cases à palabres), le projet relatif à l'histoire nationale et le project concernant les symboles nationaux. Le débat sur la coopération Sud-Sud pourrait permettre d'inspirer des échanges d'expériences de la part d'autres pays, mais dans la plupart de ces domaines la mise en œuvre demeure très lente. Le Gouvernement libérien doit veiller à ce que les institutions responsables, dans les différents domaines, soient munies de la détermination, du mandat et des ressources nécessaires et à ce que la mise en œuvre soit accélérée au sein du cadre de coordination de la feuille de route pour la réconciliation nationale. Le besoin se fait sentir d'une action permettant de régler les comptes du pays avec son passé, d'établir la vérité, de faire amende honorable et de se réconcilier, d'assurer la participation des femmes, et de donner suite aux recommandations de la Commission Vérité et réconciliation. Le Fonds pour la consolidation de la paix a déjà fourni un appui notable à cet égard, et il est encourageant que le Gouvernement ait déclaré qu'il consacrerait des ressources supplémentaires à la mise en œuvre de ces objectifs. Ces ressources sont absolument essentielles. Nous devons également disposer d'un plan de mise en œuvre chiffré et coordonné. La Commission de consolidation de la paix est prête à appuyer les efforts entrepris sous la direction du Gouvernement pour mobiliser un appui et des ressources aux fins de la réconciliation nationale.

Les ressources foncières et naturelles jouent un rôle essentiel dans les efforts de consolidation de la paix. À condition d'être correctement gérées, elles peuvent contribuer à la consolidation de la paix et à une croissance économique durable. La dernière fois que je me suis rendu dans le pays, j'ai eu l'occasion de constater certains des progrès enregistrés dans le règlement des litiges fonciers, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, de la Banque mondiale et des États-Unis. La loi foncière et la création d'un organisme chargé des questions foncières pourraient s'avérer d'importants outils aux fins de nouvelles avancées dans le règlement des problèmes de revendications foncières litigieuses entre communautés, concessions et individus. C'est également l'un des problèmes soulevés dans la lettre que j'ai reçue du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria, et un des problèmes parmi d'autres dont j'ai fait part au Président et aux différents ministres durant mon récent voyage. Les représentants du Gouvernement ont reconnu qu'il fallait faire davantage pour remédier à ces problèmes et assurer une gestion viable des ressources foncières et naturelles. La Banque mondiale et le PNUD intensifient leurs efforts et leur soutien dans ce domaine, notamment avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix et l'encouragement de la Commission de consolidation de la paix.

Conformément à son intention déclarée de lutter contre la corruption, le Gouvernement libérien a récemment pris des mesures pour traduire les coupables en justice. C'est là une mesure bienvenue, mais davantage doit être fait pour veiller à ce que la corruption ne reste pas impunie. Les mécanismes de contrôle doivent être renforcés, et la Commission nationale de lutte contre la corruption doit être dotée des moyens et des outils lui permettant de veiller au respect du principe de responsabilité, en complémentarité avec le système de justice pénale.

La société civile joue un rôle important dans la transmission des vues des groupes, individus et collectivités locales, et partant, dans la libre circulation

des informations qui aideront les décideurs des secteurs privé et public à mieux comprendre la nature des défis et à promouvoir des mécanismes permettant d'aider à résoudre les différends ou peut-être même de les traiter avant qu'ils n'éclatent. Il importe de garantir à ces organisations la latitude politique de fonctionner.

Cela n'est nulle part plus évident que sur les questions d'égalité des sexes, où les femmes peuvent jouer un rôle clef en faveur de la paix et de la réconciliation, moyennant l'appui solide et soutenu des ministres concernés, d'ONU-Femmes et de la MINUL. Puisque le Fonds pour la consolidation de la paix augmente les fonds affectés aux activités relatives à la problématique hommes-femmes au Libéria pour les porter au-dessus du chiffre de 15 % qu'avait fixé le Secrétaire général comme objectif, le Gouvernement et ses partenaires ont toute raison de redoubler d'efforts afin de faire en sorte que les femmes puissent jouer dûment leur rôle dans la construction d'une paix durable au Libéria.

Le programme de transformation du Libéria, de même que l'engagement pris par le Gouvernement d'élaborer un pacte pour un « New Deal », devraient permettre de mettre systématiquement et davantage l'accent sur l'ensemble des cinq objectifs de consolidation de l'État et de consolidation de la paix, y compris ceux qui font l'objet de la déclaration d'engagements mutuels. La Commission de consolidation de la paix doit contribuer à cet effort et veiller à ce que son travail vienne à l'appui de la prise en charge nationale et s'harmonise avec les mécanismes élaborés ainsi conjointement.

Le Président : Je remercie M. Tillander de son exposé.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 35.